

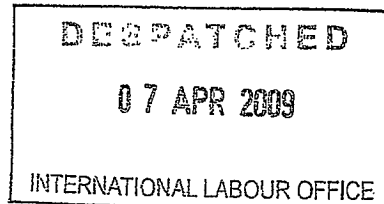
Doc. 426 CP/jm (LIBSYN) 6.4.09

cc : Hervé Pinto (CDMT)

TUR 1-22

Monsieur Roger Lanoix
Secrétaire général
Central Démocratique Martiniquaise
Des Travailleur (CDMT)
Maison des Syndicats Jardins Deschieux
B.P. 21-97201
FORT DE FRANCE
Martinique

Objet: Intervention



Monsieur le Secrétaire général,

J'accuse réception de votre communication en date du 19 février 2009, reçue le 1^{er} avril 2009, relative à des violations graves des droits syndicaux de la CMDT-POSTES au sein de l'entreprise La Poste.

A cet égard, je vous informe que dès réception de votre communication, le BIT est intervenu auprès du gouvernement. Soyez assuré que je ne manquerai pas de vous tenir informé de toute observation que le gouvernement pourra transmettre sur cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général:

Karen Curtis,
Directrice Adjointe du Département des normes,
Internationales du travail,
Responsable de la liberté syndicale